SECOND OEUVRE

PRESCRIPTIONS GENERALES - PLATRERIE....5
DOCUMENTS DE REFERENCE....5
TEXTES LEGISLATIFS ET REGLEMENTAIRES....5
DOCUMENTS TECHNIQUES UNIFIES....5
MISE EN OEUVRE....5
PLAQUES DE DOUBLAGE....5
CLOISONS....5
TOLERANCES DE POSE....5
TOLERANCE SUR CLOISONS....5
TOLERANCE SUR PLAFONDS....5
TRAITEMENT DES JOINTS....6
PROTECTION CONTRE L'HUMIDITE....6
NETTOYAGE....6
PRESCRIPTIONS PARTICULIERES....7
PLAFONDS....7
PLAFOND EN DALLES DE FIBRES MINERALES....7
2.1. Plafond en dalles de fibres minérales....7
PLAFONDS EN PLAQUES DE PLATRE SUR OSSATURE METALLIQUE....7
2.2. Plafond en plaques de plâtre....7
ISOLATION PAR LAINE DE VERRE EN ROULEAU....7
2.3. Feutre laine de verre dans plénum. E=200mm....7
CLOISONS DE DISTRIBUTION....7
CLOISONS DE DISTRIBUTION EN PLAQUES DE PLATRE....7
2.4. Cloison de distribution en plaques 2x13 mm sur chaque face + isolant....8
CLOISONS DE PROTECTION EN PLAQUES DE PLATRE....8
2.5. Cloison de protection en plaques de plâtre....8
SCELLEMENTS DANS LES CLOISONS....8
POSE ET SCELLEMENT DE MENUISERIES INTERIEURES....8
2.6. Pose de menuiserie intérieure....8
OUVRAGES DIVERS POUR CLOISONS EN PLAQUES DE PLATRE....9
ARETES DE RENFORT....9
2.7. Arêtes de renfort d'angle....9

PROTECTION INCENDIE....9
TRAITEMENT DES MURS DE REFEND....9
2.8. Traitement des murs de refend....9
DISPOSITIONS GENERALES - MIN....10
DOCUMENTS DE REFERENCE....10
TEXTES LEGISLATIFS ET REGLEMENTAIRES....10
DOCUMENTS TECHNIQUES UNIFIES....10
NORMES....11
COORDINATION ENTRE CORPS D'ETAT....11
RESERVATIONS DANS LES OUVRAGES DE MACONNERIE....11
SCELLEMENT DES OUVRAGES....11
QUALITE DES MATERIAUX....11
ESSENCE ET QUALITE DES BOIS....11
COLLES....11
PLANS D'EXECUTION....11
EXECUTION DES OUVRAGES DE MENUISERIE....12
GENERALITES SUR L'EXECUTION DES OUVRAGES....12
ASSEMBLAGES....12
JOINTS EMBREVES....12
QUINCAILLERIE....12
PROTECTION DES OUVRAGES....12
PROTECTION CONTRE LES INSECTES ET LES MOISISSURES....12
PROTECTION DES PIECES METALLIQUES....12
STOCKAGE SUR LE CHANTIER....12
TOLERANCES DE POSE....13
TOLERANCES DE POSE DES MENUISERIES....13
TOLERANCES DE POSE DES HUISSERIES....13
TOLERANCES DE JEU DES OUVRANTS....13
NETTOYAGE....13
MENUISERIE INTERIEURE....14
PORTES BOIS INTERIEURES....14
BLOC-PORTES ISOPLANES A AME PLEINE....14
2.9. Bloc-porte 1 vantail 0,90 x 2,00....14

2.10. Bloc-porte 1 vantail 0,90 x 2,00 avec oculus....14
2.11. Bloc-porte 2 vantaux 1,80 x 2,00 avec oculus + crémone pompier....14
2.12. Bloc-porte 2 vantaux tiercés 1,50 x 2,00 + crémone pompier....14
2.13. Bloc-porte 1 vantail 0,90 x 2,00 avec serrure à décondamnation....14
BUTEES DE SOL EN CAOUTCHOUC....15
2.14. Butées de sol en caoutchouc....15
CHASSIS BOIS....15
2.15. Châssis fixes 150x90....15
2.16. Châssis fixes 120x90....15
2.17. Châssis fixes 200x90....15
2.18. Châssis fixes 160x90....15
FACADES ET AMENAGEMENTS DE PLACARDS....15
PORTES DE PLACARD COULISSANTES....15
2.19. Portes de placard coulissantes....15
AMENAGEMENT INTERIEUR DE PLACARD EN ETAGERES ET PENDERIE....15
2.20. Aménagement de placard en étagères....16
TRAVAUX DE MENUISERIE....16
CHAMPS PLATS....16
2.21. Habillage de bâtis en champs plats L30xE6mm....16
PLINTHES EN BOIS MASSIF....16
2.22. Plinthe droite en médium....16
ORGANIGRAMME DE CLES....16
SERRURES DE SURETES....16
2.23. Serrure de sûreté à cylindre pour organigramme à créer....16
SIGNALETIQUE....17
DESIGNATION DES LOCAUX....17
2.24. Signalétique des locaux....17
PRESCRIPTIONS GENERALES - PEINTURE....18
DOCUMENTS DE REFERENCE....18
TEXTES LEGISLATIFS ET REGLEMENTAIRES....18
DOCUMENTS TECHNIQUES UNIFIES....18
NORMES....18
OFFRE DE L'ENTREPRISE....19
QUALITE DES PRODUITS....19

ECHANTILLONS.....19
ACCEPTATION DES SUBJECTILES.....19
EXECUTION DES PEINTURES ET VERNIS.....19
PEINTURE – REVETEMENTS CERAMIQUES.....20
REVETEMENTS CERAMIQUES.....20
ENDUIT DE RAGREAGE.....20
2.25. Enduit de ragréage de sol.....20
GRES EMAILLE POUR SOL.....20
2.26. Fourniture et pose de carreaux de grès émaillé 30x30.....20
2.27. F+P de plinthes droites assorties au grès émaillé.....20
ETANCHEITE.....20
2.28. Etanchéité.....20
FAIENCE MURALE.....20
2.29. Fourniture et pose de faïence murale blanche 15x15.....21
SUBJECTILES PLATRE.....21
PLAQUES DE PAREMENT EN PLATRE A EPIDERME CARTONNE.....21
2.30. Peinture acrylique sur murs en plaques de parement en plâtre.....21
2.31. Peinture acrylique au plafond en plaques de parement en plâtre.....21
SUBJECTILES BETON.....21
MURS BETON.....21
2.32. Peinture acrylique sur murs en béton.....21
SOLS BETON.....22
2.33. Peinture à base de résine polyuréthane.....22
SUBJECTILES BOIS.....22
SUBJECTILES BOIS ET DERIVES - PEINTURE.....22
2.34. Peinture sur boiseries intérieures.....22
2.35. Peinture sur bois brut.....22
PROTECTION PAR PEINTURE INTUMESCENTE.....22
PROTECTION AU FEU DES STRUCTURES METALLIQUES.....22
2.36. Protection au feu des structures métalliques.....22
NETTOYAGE DE FIN DE TRAVAUX.....23
NETTOYAGE DE FIN DE TRAVAUX.....23
2.37. Nettoyage de chantier en fin de travaux.....23

PRESCRIPTIONS GENERALES - PLATRERIE

DOCUMENTS DE REFERENCE

Les travaux seront exécutés conformément aux règles de l'art et à la réglementation française telle qu'elle se trouvera être en vigueur un mois avant la date d'établissement de l'offre. En particulier, les travaux seront conformes aux prescriptions techniques contenues dans les lois, décrets, arrêtés et circulaires applicables en France, ainsi que dans les cahiers des clauses techniques générales, les documents techniques unifiés (cahier des charges, cahier des clauses spéciales, cahier des clauses techniques, mémento), les normes, les avis techniques, les exemples de solutions et/ou le(s) document(s) suivant(s) :

TEXTES LEGISLATIFS ET REGLEMENTAIRES

➔ Code de la Santé publique
➔ Code du Travail
➔ Code de la Construction et de l'Habitation

DOCUMENTS TECHNIQUES UNIFIES

Documents Techniques Unifiés applicables aux travaux de ce corps d'état
➔ DTU 25.41 (P72-203) : Ouvrages en plaques de plâtre
- NF DTU 25.41 P1-1 (février 2008) : Travaux de bâtiment - Ouvrages en plaques de plâtre - Partie 1-1 : Cahier des clauses techniques (Indice de classement : P72-203-1-1)
- NF DTU 25.41 P1-2 (février 2008) : Travaux de bâtiment - Ouvrages en plaques de plâtre - Partie 1-2 : Critères généraux de choix des matériaux (Indice de classement : P72-203-1-2)
- NF DTU 25.41 P2 (février 2008) : Travaux de bâtiment - Ouvrages en plaques de plâtre - Partie 2 : Cahier des clauses administratives spéciales (Indice de classement : P72-203-2)

MISE EN OEUVRE

PLAQUES DE DOUBLAGE

Les principales sujétions de mise en œuvre des plaques de doublage sont les suivantes :
- Pose par collage directement sur le support, suivant préconisation du fabricant
- Raccordements avec les bâtis, les huisseries ou les menuiseries extérieures
- Poteau en sapin blanc du Nord pour arrêt du doublage thermique lorsque celui-ci est arrêté en un point quelconque de la paroi
- Baguettes métalliques d'angle sur 2m de hauteur
- Et toutes sujétions d'exécution, suivant préconisation du fabricant

CLOISONS

Les principales sujétions de mise en œuvre des cloisons sont les suivantes :
- Rails de liaison en plafond et à la jonction avec d'autres séparations verticales
- Raccordements avec les bâtis ou les huisseries
- Renforts pour cloisons de grande hauteur
- Et toutes sujétions d'exécution, suivant préconisation du fabricant

TOLERANCES DE POSE

Les tolérances de pose sont les suivantes :

TOLERANCE SUR CLOISONS

- Implantation : ± 5mm
- Verticalité sur une hauteur d'étage : ± 5mm

TOLERANCE SUR PLAFONDS

- Défaut d'affleurement entre arêtes en regard appartenant à deux plaques adjacentes : inférieur à 1mm
- Ecart d'alignement de chaque file de joints : inférieur à 0,5mm
- Planéité sous règle de 2m : ± 3mm

TRAITEMENT DES JOINTS

Tous les joints des plaques de doublage, cloisons ou plafonds seront traités de la manière suivante:
- Enduit de collage, pose de calicots
- Enduit de finition
- Ponçage
- Enduit de lissage

Si la bordure des plaques n'est pas biseautée, le tasseau ou la contre-latte situé en bout de plaque sera posé à 3mm en retrait par rapport au nu fini, de façon à éviter toute saillie du joint.

PROTECTION CONTRE L'HUMIDITE

Dans les pièces humides (salle de bains, W.C., etc.) l'entrepreneur devra prévoir sous tous les types de cloison (doublage ou distribution) une protection contre l'humidité (rail plastique ou film polyane relevé le long de la cloison)

NETTOYAGE

L'entrepreneur devra avant pose des éléments de faux plafonds, un dépoussiérage soigné du volume situé entre le faux plafond et le plancher haut ou la toiture, y compris tous les appareillages équipant ce volume.
A la fin de ses travaux, l'entrepreneur devra enlever tout son matériel, les matériaux en excédent, les déchets et débris provenant de ses travaux, et laisser les lieux dans un état de propreté parfaite.

PRESCRIPTIONS PARTICULIERES

PLAFONDS

PLAFOND EN DALLES DE FIBRES MINERALES

Fourniture et pose de plafond en dalles de fibres minérales :
- Panneaux rigides en fibres minérales haute densité clipsées pour éviter les soulèvements
- Ossature en profil acier galvanisé de 15 avec semelle blanche
- Détail de bord MicroLook BE
- Cornière de rive de la même couleur que l'ossature
- Coefficient d'absorption acoustique αw ≥ 0,6
- Modèle ARMSTRONG ULTIMA DB 600 x 600 ou équivalent

2.1. Plafond en dalles de fibres minérales

Localisation :
- Salle Néo y compris vestiaires
- Salle de réunion

PLAFONDS EN PLAQUES DE PLATRE SUR OSSATURE METALLIQUE

Fourniture et pose de plafond en plaques de plâtre à joints non apparents :
- Echafaudage
- Suspente Intégra à fixer sur la structure métallique et clipsage de fourrures Optima
- Découpe et fixations des plaques par vissage
- Traitement des joints entre plaques
- Classement au feu A2-s1, d0
- Nettoyage du chantier

2.2. Plafond en plaques de plâtre

Localisation :
- Locaux sanitaires
- Plafond du local électrique dans la salle Néo

ISOLATION PAR LAINE DE VERRE EN ROULEAU

Fourniture et pose de feutre de laine de verre en rouleau :
- Feutre de laine de verre
- Pare-vapeur côté intérieur logement
- Collage des joints pare-vapeur par bandes plastiques adhésives
- Toutes sujétions de coupe et façonnage pour éviter les ponts thermiques
- Niveau d'aptitude à l'emploi certifié

2.3. Feutre laine de verre dans plénum. E=200mm

Localisation :
- Salle Néo + vestiaire- Plénum en sous-face du plancher haut
- Salle de réunion - Plénum en sous-face du plancher hau

CLOISONS DE DISTRIBUTION

CLOISONS DE DISTRIBUTION EN PLAQUES DE PLATRE

Fourniture et pose de cloisons de distribution toute hauteur en cloisons en plaques de plâtre sur ossature métallique :
- Ossature métallique avec fixation au droit des structures métalliques
- Accessoires d'assemblage (semelles, rails, clavettes, vis, pointes, etc.)

- Incorporation d'un isolant en laine minérale en panneau semi-rigide
- Fourniture et pose par vissage de 2 plaques de plâtre de 13 mm sur chaque face de la cloison
- Traitement des joints entre plaques
- Finition des cueillies au moyen d'une bande à joints
- Degré CF des cloisons : CF 1H
- L'épaisseur des cloisons sera adaptée aux dimensionnements des poteaux de structure soutenant le plancher
- Sur les façades des locaux créés, la face extérieure de la cloison sera délimitée par le dessus du plancher collaborant
- Nettoyage du chantier

2.4. Cloison de distribution en plaques 2x13 mm sur chaque face + isolant

Localisation :
- Pour création de la façade de la salle Néo
- Pour création de la façade du vestiaire
- Pour création de la façade de la salle de réunion
- Pour création de la façade des locaux sanitaires
- Pour création du bureau dans la salle Néo
- Distribution dans les locaux sanitaires

CLOISONS DE PROTECTION EN PLAQUES DE PLATRE

Réalisation de cloisons de protection toute hauteur en plaques de plâtre sur ossature métallique depuis le plancher haut de la Salle Néo jusqu'en sous-face de la toiture existante :
- Ossature métallique avec fixation au droit des structures métalliques
- Accessoires d'assemblage (semelles, rails, clavettes, vis, pointes, etc.)
- Incorporation d'un isolant en laine minérale en panneau semi-rigide
- Fourniture et pose par vissage de 2 plaques de plâtre de 13 mm sur chaque face de la cloison
- Fixation d'une plaque de plâtre en plafond de la trémie avec incorporation d'un isolant
- Traitement des joints entre plaques
- Finition des cueillies au moyen d'une bande à joints
- Degré CF des cloisons : CF 1H
- Nettoyage du chantier

2.5. Cloison de protection en plaques de plâtre

Localisation :
- Plancher de la salle Néo au droit de la grande baie vitrée, traitée 2 faces

SCELLEMENTS DANS LES CLOISONS

POSE ET SCELLEMENT DE MENUISERIES INTERIEURES

Pose et scellement de menuiseries intérieures dues au corps d'état MENUISERIE :
- Implantation et pose des huisseries
- Réglage d'aplomb
- Toutes sujétions de mise en œuvre

2.6. Pose de menuiserie intérieure

Localisation :
- Tous les blocs portes placés dans les cloisons plâtre
- Châssis vitrés dans le local bureau

OUVRAGES DIVERS POUR CLOISONS EN PLAQUES DE PLATRE

ARETES DE RENFORT

Fourniture et pose d'arêtes de renfort pour angles intérieurs saillants :
- Traitement des joints droits d'angles suivant les prescriptions techniques du fabricant
- Enduit de rebouchage, bandes armées, enduit de lissage

2.7. Arêtes de renfort d'angle

Localisation :
- Tous les angles saillants décrits dans les chapitres ci-dessus

PROTECTION INCENDIE

TRAITEMENT DES MURS DE REFEND

L'espace traité à l'étage du bâtiment est délimité par 2 murs de refend intérieurs. Actuellement, il existe un vide de construction entre la sous-face de la toiture et le dessus des murs rampants d'environ 15 cm.
Les travaux comprendront :
- Installation d'un échafaudage de pied
- Procéder à un colmatage entre le rampant des murs de refend et la sous-face de la toiture avec un remplissage à base de plâtre ou fixation de plaques de plâtre pour assurer la continuité du CF de la paroi
- Degré CF : 1H

2.8. Traitement des murs de refend

Localisation :
- Traitement des 2 murs de refend à l'étage

DISPOSITIONS GENERALES - MIN

DOCUMENTS DE REFERENCE

Les travaux seront exécutés conformément aux règles de l'art et à la réglementation française telle qu'elle se trouvera être en vigueur un mois avant la date d'établissement de l'offre. En particulier, les travaux seront conformes aux prescriptions techniques contenues dans les lois, décrets, arrêtés et circulaires applicables en France, ainsi que dans les cahiers des clauses techniques générales, les documents techniques unifiés (cahier des charges, cahier des clauses spéciales, cahier des clauses techniques, mémento), les normes, les avis techniques, les exemples de solutions et/ou le(s) document(s) suivant(s) :

TEXTES LEGISLATIFS ET REGLEMENTAIRES

➔ Code de la Santé publique

➔ Code du Travail

➔ Code de la Construction et de l'Habitation

DOCUMENTS TECHNIQUES UNIFIES

Documents Techniques Unifiés applicables aux travaux de ce corps d'état

➔ DTU 34.1 (P25-201) : Ouvrages de fermeture pour baies libres

- DTU 34.1 (NF P25-201-1) (mai 1993) : Ouvrages de fermeture pour baies libres - Partie 1 : Cahier des clauses techniques + Amendement A1 (juin 1994) (Indice de classement : P25-201-1)
- DTU 34.1 (NF P25-201-2) (mai 1993) : Ouvrages de fermeture pour baies libres - Cahier des clauses spéciales (Indice de classement : P25-201-2)

➔ DTU 36.1 (P23-201) : Menuiserie en bois

- DTU 36.1 (NF P23-201-1) (novembre 2000) : Travaux de bâtiment - Menuiserie en bois - Partie 1 : Cahier des clauses techniques (Indice de classement : P23-201-1)
- DTU 36.1 (NF P23-201-1/A1) (août 2002) : Travaux de bâtiment - Menuiserie en bois - Partie 1 : Cahier des clauses techniques - Amendement A1 (Indice de classement : P23-201-1/A1)
- DTU 36.1 (NF P23-201-2) (novembre 2000) : Travaux de bâtiment - Menuiserie en bois - Partie 2 : Cahier des clauses spéciales (Indice de classement : P23-201-2)
- DTU 36.1 (NF P23-201-2/A1) (août 2002) : Travaux de bâtiment - Menuiserie en bois - Partie 2 : Cahier des clauses spéciales - Amendement A1 (Indice de classement : P23-201-2/A1)
- DTU 36.1/DTU 37.1 (FD P20-201) (décembre 2001) : Mémento pour les maîtres d'oeuvre - Choix des fenêtres en fonction de leur exposition (Indice de classement : P20-201)

➔ DTU 39 (P78-201) : Travaux de miroiterie-vitrerie

- NF DTU 39 P1-1 (octobre 2006) : Travaux de bâtiment - Travaux de vitrerie-miroiterie - Partie 1-1 : Cahier des clauses techniques (Indice de classement : P78-201-1-1)
- NF DTU 39 P1-2 (octobre 2006) : Travaux de bâtiment - Travaux de vitrerie-miroiterie - Partie 1-2 : Critères généraux de choix des matériaux (CGM) (Indice de classement : P78-201-1-2)
- NF DTU 39 P2 (octobre 2006) : Travaux de bâtiment - Travaux de vitrerie-miroiterie - Partie 2 : Cahier des clauses spéciales (CCS) (Indice de classement : P78-201-2)
- NF DTU 39 P3 (octobre 2006) : Travaux de bâtiment - Travaux de vitrerie-miroiterie - Partie 3 : Mémento calculs des contraintes thermiques (Indice de classement : P78-201-3)
- NF DTU 39 P4 (octobre 2006) : Travaux de bâtiment - Travaux de vitrerie-miroiterie - Partie 4 : Mémento calculs pour le dimensionnement des vitrages (Indice de classement : P78-201-4)

- FD DTU 39 P5 (octobre 2006) : Travaux de bâtiment - Travaux de vitrerie-miroiterie - Partie 5 : Mémento sécurité (Indice de classement : P78-201-5)

NORMES

Normes Françaises applicables aux travaux de ce corps d'état

➔ NF P 01-005 : Dimensions des portes à vantaux battants (novembre 1969)

➔ NF P 01-012 : Dimensions des garde-corps - Règles de sécurité relatives aux dimensions des garde-corps et rampes d'escalier (juillet 1988)

➔ NF P 10-402 : Dimensions des baies pour portes (avril 1944)

➔ NF P 23-300 : Menuiseries en bois - Dimensions des vantaux de portes intérieures (novembre 1983)

➔ NF P 23-302 : Menuiseries en bois - Portes planes intérieures en bois - Caractéristiques générales (novembre 1983)

➔ NF P 23-303 : Portes planes intérieures de communication en bois - Spécifications (mai 1984)

➔ NF P 23-501 : Menuiseries en bois - Blocs-portes pare-flamme et coupe-feu 1/4 d'heure (décembre 1986)

➔ NF P 23-502 : Menuiseries en bois - Blocs-portes pare-flamme et coupe-feu 1/2 heure (août 1987)

➔ NF P 26-101 : Serrures - Définitions - Classification - Désignation (septembre 1956)

➔ NF P 26-102 : Crémones - Définitions - Classification - Désignation (décembre 1971)

COORDINATION ENTRE CORPS D'ETAT

RESERVATIONS DANS LES OUVRAGES DE MACONNERIE

L'entreprise devra le tracé des scellements ou réservations.

Le titulaire du présent corps d'état se mettra en rapport avec l'entreprise de Charpente métallique pour lui communiquer les dimensions hors-tout des ouvrages en aluminium, ainsi que l'emplacement et la nature des réservations, percements, feuillures, etc. à prévoir.

SCELLEMENT DES OUVRAGES

La fixation et le calfeutrement des menuiseries est à la charge du présent corps d'état.

QUALITE DES MATERIAUX

ESSENCE ET QUALITE DES BOIS

L'essence et la qualité choisies pour chaque nature d'ouvrage sont précisées dans le titre PRESCRIPTIONS PARTICULIERES. Les bois employés pour travaux de menuiserie seront sains et secs. Ils devront répondre aux exigences des normes en vigueur.

COLLES

En règle générale, les colles seront adaptées aux fonctions qu'elles auront à assumer et devront assurer une bonne tenue de l'ouvrage, quel que soit le degré d'humidité de l'assemblage concerné. En outre, les colles employées devront être insensibles aux attaques des moisissures et des champignons.

PLANS D'EXECUTION

Les plans d'atelier devant servir à l'exécution seront établis par l'entrepreneur. Ils seront soumis à l'architecte pour approbation, celle-ci concernant uniquement la conformité ou l'adaptation au projet architectural et ne diminuant en rien la responsabilité de l'entreprise.

EXECUTION DES OUVRAGES DE MENUISERIE

GENERALITES SUR L'EXECUTION DES OUVRAGES

Dans la mesure du possible, les pièces de bois seront d'un seul tenant dans leur longueur; au cas où il s'avérerait nécessaire qu'elles soient en plusieurs parties, elles seront exécutées de telle sorte que leur rigidité et leur durabilité soient identiques à celles des pièces d'un seul tenant.

Les parements apparents seront affleurés et poncés, les rives droites seront sans trace de sciage, flache, épaufrure, les abouts apparents étant dressés. Les bois devant rester bruts et apparents seront exempts de flaches.

Les têtes de pointes tête d'homme et chevilles métalliques seront chassées sur une profondeur supérieure à 1mm sur les parements vus, les traces étant bouchées et rendues invisibles sur les bois devant rester apparents. Il est interdit de dissimuler les défauts d'assemblage ou les défauts du bois, que ce soit au moyen de cales ou de mastic.

ASSEMBLAGES

Les arasements présenteront sur les parements une coupe franche, un joint sans fonction et affleuré. Ils ne comporteront aucun vide susceptible de nuire à l'étanchéité ou à la solidité de la menuiserie.

Les assemblages collés seront exécutés de telle sorte qu'aucun décollement ne puisse se produire dans le temps, par suite des variations dimensionnelles des bois, par retrait, par fendillement de la colle, par suite de l'action de l'humidité ou de l'eau. Les assemblages à tenons et mortaise seront parfaitement ajustés et maintenus à l'aide de chevilles en bois feuillu dur et sec ou en métal d'un modèle agréé.

JOINTS EMBREVES

Les joints embrevés par rainure et languette seront jointifs, le vide entre la languette et le fond de la rainure étant inférieur à 1,5mm. Les fausses languettes seront en bois feuillu dur.

QUINCAILLERIE

Tous les articles de quincaillerie seront soumis au maître d'œuvre pour approbation avant tout approvisionnement auprès des fournisseurs.

L'ensemble des menuiseries sera fourni et éventuellement posé avec toutes pattes à scellement, équerres et autres ferrures en nombre suffisant. La quincaillerie sera de première qualité et portera l'estampille S.N.F.Q. (Société Nationale Française de Quincaillerie).

Les entailles pour pose des ferrures auront la profondeur voulue pour ne pas altérer la force des bois. L'emploi des fausses vis est formellement interdit, ainsi que l'enfoncement des vis ordinaires au marteau.

Toutes les pièces mobiles des quincailleries seront, si besoin est, graissées et huilées avant pose.

PROTECTION DES OUVRAGES

PROTECTION CONTRE LES INSECTES ET LES MOISISSURES

Toutes les pièces destinées à rester en contact avec la maçonnerie recevront, après fabrication, une couche de produit insecticide et fongicide, due par le titulaire du présent corps d'état.

PROTECTION DES PIECES METALLIQUES

Les éléments de quincaillerie, non soumis à mouvement et sujets à oxydation, recevront avant pose une couche de primaire

STOCKAGE SUR LE CHANTIER

Les différents ouvrages seront stockés sur le chantier dans un local ventilé, à l'abri des intempéries et placés de telle sorte que l'air puisse circuler entre les éléments. Tous les frais relatifs à la mise aux conditions d'ambiance déterminées par le DTU sont à la charge de l'entreprise.

TOLERANCES DE POSE

Les tolérances de pose sont les suivantes :

TOLERANCES DE POSE DES MENUISERIES

L'écart maximal entre la pose réelle de chacun des axes de la menuiserie et celle de chacun des axes théoriques des baies ne devra dépasser 10mm.

TOLERANCES DE POSE DES HUISSERIES

Les défauts de rectitude et d'aplomb des poteaux d'huisserie ou bâtis, tant sur le plan de la porte ou de l'élément de fermeture, que sur les plans verticaux perpendiculaires, ne doivent pas entraîner un écart de ±2mm sous réserve que le parallélisme des poteaux en tous points soit respecté à 2mm près sur tous les plans.

Les défauts de rectitude et de niveau de la traverse ne doivent pas excéder 2mm pour le premier mètre et, sous un maximum de 4mm, 1mm par mètre supplémentaire.

TOLERANCES DE JEU DES OUVRANTS

Quelle que soit la position d'ouverture, le jeu admissible sous les portes intérieures planes ou menuisées devra être compris entre 15 et 20mm par rapport au sol fini pour permettre le passage d'air utile à la ventilation mécanique.

NETTOYAGE

A la fin de ses travaux, l'entrepreneur devra enlever tout son matériel, les matériaux en excédent, les déchets et débris provenant de ses travaux, et laisser les lieux dans un état de propreté parfaite.

MENUISERIE INTERIEURE

PORTES BOIS INTERIEURES

BLOC-PORTES ISOPLANES A AME PLEINE

Fourniture, amenée à pied d'œuvre et mise en fonction de porte isoplane à âme pleine :
- Nature des parois de scellement : selon les emplacements...
 cloisons en plaques de plâtre
- Huisserie :
 huisserie en bois exotique dur, à peindre 68 x 58 avec joint intumescent
- Ouvrant :
 porte isoplane à âme pleine et à champ plat, composée d'un panneau de particules de bois agglomérées, ép.40mm
 alaisage en bois dur sur le périmètre
- Parements :
 pré-peints type ISOGYL
- Ferrage :
 ferrage par paumelles de 120 en acier roulé par vantail
- Fermeture :
 condamnation par cylindre à profil européen qui doit respecter l'organigramme du site
- Performances requises :
 label C.T.B.
- Regard vitré :
 Oculus Ø 40 EI30 avec parcloses bois
- Pose des menuiseries :
 à la charge du titulaire du lot plâtrerie pour scellement dans les cloisons en plaques de plâtre à ossature métallique

2.9. Bloc-porte 1 vantail 0,90 x 2,00

Localisation :
- Sanitaire hommes

2.10. Bloc-porte 1 vantail 0,90 x 2,00 avec oculus

Localisation :
- Bureau
- Vestiaire
- Accès salle Néo
- Salle de réunion

2.11. Bloc-porte 2 vantaux 1,80 x 2,00 avec oculus + crémone pompier

Localisation :
- Porte accès salle Néo

2.12. Bloc-porte 2 vantaux tiercés 1,50 x 2,00 + crémone pompier

Localisation :
- Porte local électrique

2.13. Bloc-porte 1 vantail 0,90 x 2,00 avec serrure à décondamnation

Localisation :
- Porte local sanitaire femme

- Porte WC homme

BUTEES DE SOL EN CAOUTCHOUC

Fourniture et pose de butées de portes en caoutchouc :
- Butées de portes en caoutchouc
- Fixation par cheville à 60cm environ de la charnière des portes

2.14. Butées de sol en caoutchouc

Localisation :
- A l'arrière de toutes les portes intérieures

CHASSIS BOIS

Fourniture et pose de châssis bois fixe :
- Encadrement bois avec joint périphérique
- Remplissage en vitrage Stadip 33.2
- Incorporation dans cloison en plaques de plâtre sur ossature métallique

2.15. Châssis fixes 150x90

Localisation :
- Cloison bureau

2.16. Châssis fixes 120x90

Localisation :
- Cloison bureau

2.17. Châssis fixes 200x90

Localisation :
- Façade salle Néo – Nombre = 2

2.18. Châssis fixes 160x90

Localisation :
- Façade salle de réunion – Nombre = 2
- Façade salle Néo – Nombre = 3

FACADES ET AMENAGEMENTS DE PLACARDS

PORTES DE PLACARD COULISSANTES

Fourniture et pose de portes coulissantes pour placard de type SOGAL :
- Rail de suspension et cache en partie haute, fixé à l'intérieur du bâti au niveau du plafond, suspension à galets pourvue d'un réglage, accès déporté
- Guidage télescopique en partie basse
- Panneaux en aggloméré de bois mélaminé
- Profils en acier laqué
- Finition au choix du Maître d'ouvrage
- Dimensions suivant plan

2.19. Portes de placard coulissantes

Localisation :
- Salle de réunion

AMENAGEMENT INTERIEUR DE PLACARD EN ETAGERES ET PENDERIE

Aménagement intérieur de placard en étagères :
- Composition :
 - 4 étagères hautes
 - 1 séparation verticale
- Etagère en stratifié blanc, ép.19mm
- Chants vus plaqués
- Pose sur crémaillère réglable

2.20. Aménagement de placard en étagères

Localisation :
- Salle de réunion

TRAVAUX DE MENUISERIE

CHAMPS PLATS

Fourniture et pose de baguettes d'habillage en sapin :
- Baguettes en sapin à bords ronds
- Socle en pied d'huisserie
- Raccords à coupe d'onglet

2.21. Habillage de bâtis en champs plats L30xE6mm

Localisation :
- En périphérie des bâtis de porte

PLINTHES EN BOIS MASSIF

Fourniture et pose de plinthes bois :
- Essence : médium
- Plinthes posées à coupe d'onglet
- Bord rond en partie supérieure
- Fixation par cheville et collage
- Masticage des têtes de vis

2.22. Plinthe droite en médium

Localisation :
- En périphérie de tous les locaux sauf les sanitaires
- En pied de toutes les cloisons neuves
- En pied de la cloison de protection sur le plancher haut de la salle Néo (face à la baie vitrée)

ORGANIGRAMME DE CLES

SERRURES DE SURETES

Fourniture et pose de :
- Serrure de sûreté avec cylindre à profil européen pour organigramme à créer
- L'organigramme de sécurité sera rattaché à celui du site
- Organigramme à étudier en collaboration avec le Maître d'Ouvrage
- Remise de 3 clés pour chaque serrure mise en œuvre

2.23. Serrure de sûreté à cylindre pour organigramme à créer

Localisation :
-Portes extérieures du bâtiment
-Portes intérieures des locaux

SIGNALETIQUE

DESIGNATION DES LOCAUX

Fourniture et pose de plaque signalétique gravoply façon inox :
- Logo « sanitaire femmes »
- Logo « sanitaire hommes »
- Logo « WC hommes »
- Fixation par collage

2.24. Signalétique des locaux

Localisation :
-Portes des sanitaires hommes et femmes

PRESCRIPTIONS GENERALES - PEINTURE

DOCUMENTS DE REFERENCE

Les travaux seront exécutés conformément aux règles de l'art et à la réglementation française telle qu'elle se trouvera être en vigueur un mois avant la date d'établissement de l'offre. En particulier, les travaux seront conformes aux prescriptions techniques contenues dans les lois, décrets, arrêtés et circulaires applicables en France, ainsi que dans les cahiers des clauses techniques générales, les documents techniques unifiés (cahier des charges, cahier des clauses spéciales, cahier des clauses techniques, mémento), les normes, les avis techniques, les exemples de solutions et/ou le(s) document(s) suivant(s) :

TEXTES LEGISLATIFS ET REGLEMENTAIRES

- Code de la Santé publique
- Code du Travail
- Code de la Construction et de l'Habitation

DOCUMENTS TECHNIQUES UNIFIES

Documents Techniques Unifiés applicables aux travaux de ce corps d'état

- DTU 59.1 (P74-201) : Travaux de peinture des bâtiments
 - DTU 59.1 (NF P74-201-1) (octobre 1994) : Peinture - Travaux de peinture des bâtiments - Partie 1 : Cahier des clauses techniques + Amendement A1 (octobre 2000) (Indice de classement : P74-201-1)
 - DTU 59.1 (NF P74-201-2) (octobre 1994) : Peinture - Marchés privés - Travaux de peinture des bâtiments - Partie 2 : Cahier des clauses spéciales + Amendement A1 (octobre 2000) (Indice de classement : P74-201-2)
- DTU 59.4 (P74-204/P74-205) : Mise en oeuvre des papiers peints et des revêtements muraux
 - DTU 59.4 (NF P74-204-1) (février 1998) : Mise en œuvre des papiers peints et des revêtements muraux - Partie 1 : Cahier des clauses techniques (Indice de classement : P74-204-1)
 - DTU 59.4 (NF P74-204-2) (février 1998) : Mise en œuvre des papiers peints et des revêtements muraux - Partie 2 : Cahier des clauses spéciales (Indice de classement : P74-204-2)
 - DTU 59.4 (FD P74-205) (mars 1998) : Mise en œuvre des papiers peints et revêtements muraux - Lexique des termes usuels (Indice de classement : P74-205)

NORMES

Normes Françaises applicables aux travaux de ce corps d'état :

- NF T30-608 (février 1981) : Peintures - Enduits de peinture pour travaux intérieurs - Spécifications (Indice de classement : T30-608)
- T30-805 (mai 1983) : Peintures - Guide relatif aux produits de peintures utilisés dans les travaux de peinturage du bâtiment (Indice de classement : T30-805)
- T30-806 (septembre 1991) : Peintures et vernis - Travaux de peinture des bâtiments - Schéma de contrat d'entretien périodique (Indice de classement : T30-806)
- FD T30-808 (août 1997) : Peintures et vernis pour le bâtiment - Guide relatif aux produits et systèmes de peintures pour façades - Revêtements minéraux, revêtements organiques (Indice de classement : T30-808)

- NF EN 927-1 (décembre 1996) : Peintures et vernis - Produits de peinture et systèmes de peinture pour le bois en extérieur - Partie 1 : classification et sélection (Indice de classement : T34-201-1)
- NF T36-005 (septembre 1989) : Peintures et vernis - Classification des peintures, des vernis et des produits connexes (Indice de classement : T36-005)

OFFRE DE L'ENTREPRISE

Pour établir son offre, l'entreprise doit connaître la totalité des pièces écrites et des plans. Cette offre est réputée comprendre tous les ouvrages de peinture sur tous les subjectiles, sauf ceux expressément nommés.

QUALITE DES PRODUITS

Les produits utilisés devront satisfaire, sans dérogation possible, aux prescriptions des normes. Tous les produits devront provenir de fournisseurs notoirement connus pour la qualité de leur fabrication, et seront soumis à l'approbation du maître d'œuvre. L'entreprise devra s'assurer de la compatibilité de ses produits avec les subjectiles ou avec les produits employés en impression ou traitement par les autres entreprises.

ECHANTILLONS

L'entreprise présentera au maître d'œuvre les gammes de coloris disponibles, ce dernier se réservant le droit de demander des coloris différents de ceux présentés.

Le maître d'œuvre pourra en outre demander :

- La mise au point des coloris souhaités

- L'exécution d'essais en nombre suffisant, sous forme de surface-témoin de l'ordre de 1 m2

ACCEPTATION DES SUBJECTILES

Les surfaces devant recevoir l'application des couches de peinture ou les papiers peints devront être acceptées par le peintre. Ce dernier devra formuler par écrit les réserves quant à l'état de ces surfaces, s'il le juge incompatible avec la bonne réalisation de ces travaux. Faute d'avoir formulé ces réserves avant l'exécution des travaux, il sera entièrement responsable de la tenue et de l'aspect de ses ouvrages, sans pouvoir prétendre à dédommagement du fait du mauvais état des subjectiles.

EXECUTION DES PEINTURES ET VERNIS

Tous les ouvrages seront parfaitement couverts, le nombre de couches indiqué au titre PRESCRIPTIONS PARTICULIERES étant un minimum.

Les différentes couches de peinture devront être d'une tonalité légèrement différente, afin de permettre le contrôle des couches, leur qualité d'application. Une nouvelle couche ne sera appliquée qu'après un séchage suffisant et une révision complète de la couche précédente, les aspérités ou irrégularités étant effacées et les gouttes et coulures grattées.

Les reprises de peinturage ne seront pas perceptibles. La surface finie sera nette, uniforme, sans traits ni rayures. Il ne sera constaté aucune surépaisseur anormale dans les feuillures, gueules de loup, etc. L'entreprise de peinture doit toutes les retouches consécutives à une remise en jeu des menuiseries après l'intervention du corps d'état MENUISERIE.

PEINTURE – REVETEMENTS CERAMIQUES

REVETEMENTS CERAMIQUES

ENDUIT DE RAGREAGE

Fourniture et mise en œuvre d'un enduit de ragréage de sol :
- Support : dalle béton
- Produit ARDIT ou équivalent

2.25. Enduit de ragréage de sol

Localisation :
- Sur toute la surface des locaux sanitaires

GRES EMAILLE POUR SOL

Fourniture et pose de grès émaillé en sol :
- Approvisionnement des carreaux
- Traçage, calibrage et exécution des coupes
- Pose collée, avec toutes préparations, fournitures, etc.
- Pose à joints filants
- Joints de 6mm au ciment gris
- Plinthes assorties à bord droit, compris joints verticaux et joint souple entre carrelage et plinthe
- Nettoyage en fin de travaux
- Performances requises : U4P4E2C2

2.26. Fourniture et pose de carreaux de grès émaillé 30x30

Localisation :
- Sur toute la surface des locaux sanitaires

2.27. F+P de plinthes droites assorties au grès émaillé

Localisation :
- A la périphérie des locaux ci-dessus

ETANCHEITE

Réalisation d'une étanchéité comprenant :
- Application d'un produit d'étanchéité liquide au rouleau sur plâtre ou plaque de plâtre avant pose de la faïence, suivant réglementation en vigueur et prescription du fabricant
- Le produit devra être titulaire d'un avis technique en cours de validité

2.28. Etanchéité

Localisation :
- Sous faïence murale

FAIENCE MURALE

Fourniture et pose de faïence murale :
- Approvisionnement des carreaux
- Traçage, calibrage et exécution des coupes
- Pose à la colle, avec toutes préparations, fournitures, etc.
- Pose à joints filants
- Joint de couleur en fonction de la couleur de la faïence.
- Habillage de tous les angles saillants par baguette plastique
- Nettoyage en fin de travaux

- Toutes les parois verticales situées à moins de 20 cm à l'arrière et sur les côtés d'un appareil sanitaire sont concernées
- Le revêtement doit couvrir tout le linéaire de l'appareil sanitaire

2.29. Fourniture et pose de faïence murale blanche 15x15

Localisation :
- Crédence des lavabos y compris mur en retour
- Murs des locaux sanitaires au droit des urinoirs sur une hauteur de 1,10 ml

SUBJECTILES PLATRE

PLAQUES DE PAREMENT EN PLATRE A EPIDERME CARTONNE

Travaux de peinture sur plaques de parement en plâtre :
- Etat de finition recherché - Finition B
- Epoussetage
- Impression
- Révision des joints
- Enduit non repassé
- Ponçage et époussetage
- Couche intermédiaire
- Couche de finition
- Aspect mât ou satiné, suivant localisation
- Coloris au choix du maître d'ouvrage

2.30. Peinture acrylique sur murs en plaques de parement en plâtre

Localisation :
- Cloisons de distribution, 2 faces
- Puits de lumière

2.31. Peinture acrylique au plafond en plaques de parement en plâtre

Localisation :
- Plafond des locaux sanitaires
- Plafond du local électrique
- Plafond du puits de lumière au droit de la grande baie vitrée

SUBJECTILES BETON

MURS BETON

Travaux de peinture sur mur béton :
- Etat de finition recherché - Finition B
- Epoussetage
- Impression
- Couche intermédiaire
- Couche de finition
- Aspect mât ou satiné, suivant localisation
- Coloris au choix du maître d'ouvrage

2.32. Peinture acrylique sur murs en béton

Localisation :
- Murs en béton dans les locaux créés

SOLS BETON

Travaux de peinture sur sol béton :
- Nettoyage, application d'un bouche-pore
- Impression
- Couche intermédiaire
- Couche de finition
- Coloris au choix du maître d'ouvrage

2.33. Peinture à base de résine polyuréthane

Localisation :
- Sol des locaux vestiaires
- Sol de la salle de réunion

SUBJECTILES BOIS

SUBJECTILES BOIS ET DERIVES - PEINTURE

Travaux de peinture sur boiseries intérieures :
- Etat de finition recherché - Finition B
- Brossage
- Impression
- Couche de finition
- Aspect satiné
- Coloris au choix du maître d'ouvrage

2.34. Peinture sur boiseries intérieures

Localisation :
- Portes intérieures

2.35. Peinture sur bois brut

Localisation :
- Plinthes périphériques des locaux

PROTECTION PAR PEINTURE INTUMESCENTE

PROTECTION AU FEU DES STRUCTURES METALLIQUES

Fourniture et mise en œuvre d'une peinture intumescente PROMAPAINT®-SC4, de chez Promat ou techniquement équivalent, appliquée sur 4 faces de poteaux acier traités antirouille.
- Peinture : PROMAPAINT®-SC4, intumescente, mono-composant et aqueuse
- Résistance au feu : R 30
- Epaisseur : 0,104 à 0,426 mm selon section des poteaux
- Classes d'exposition : Z2
- Etiquetage sanitaire : A+
- Application : projection mécanique, brosse ou rouleau

- Mise en œuvre conformément aux normes en vigueur, procès-verbaux d'essais, prescriptions du fabricant

2.36. Protection au feu des structures métalliques

Localisation :
- Poteaux et poutres métalliques constituants la structure de la salle Néo au R+1

- Poteau métallique de reprise de charge installé au RdC

NETTOYAGE DE FIN DE TRAVAUX

NETTOYAGE DE FIN DE TRAVAUX

Nettoyages de fin de travaux, notamment sur les éléments suivants :
- Sols et revêtements divers
- Parois et revêtements verticaux
- Appareillage électrique
- Vitres et glaces, etc., cette liste n'étant pas limitative.

2.37. Nettoyage de chantier en fin de travaux

Localisation :
- Ensemble des composants du bâtiment